

ASSEMBLÉE NATIONALE16 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS9

présenté par

Mme Runel, rapporteure, M. Guedj, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Califer, Mme Dombre Coste,
Mme Froger, Mme Godard, M. Houlié, M. Simion, M. Philippe Brun, Mme Allemand,
M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, M. Belhaddad, M. Benbrahim,
M. Bouloux, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte,
M. Delautrette, Mme Diop, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot,
M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey,
Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi,
M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic,
Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Récalde, Mme Rossi, Mme Rouaux,
M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Sother,
Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot et M. William

ARTICLE 27

À l'alinéa 4, après la deuxième occurrence du mot :

« des »,

insérer les mots :

« caractéristiques du territoire, notamment sanitaires, sociales et économiques, des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à tenir compte des caractéristiques de santé du territoire – notamment sanitaires, sociales et économiques – lors de l'analyse des résultats obtenus par les établissements de santé, avant application du bonus/malus à l'efficience et à la pertinence des soins.

En effet, en l'état de la rédaction de cet article 27, nous craignons qu'il soit insuffisamment tenu compte des réalités de santé locales, et qu'il ouvre donc la porte au prononcé de pénalités trop facilement, dans l'unique objectif de réaliser des économies.

Il convient donc que les caractéristiques de santé du territoire – notamment sanitaires, sociales et économiques – soient bien prises en compte lorsque les résultats obtenus par les établissements seront analysés.

Tel est l'objet du présent amendement.